

ARALDITE® METAL HARDENER

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 08.10.2018
1.2	14.08.2019	400001021214	Date de la première version publiée: 05.10.2018

Date d'impression 13.02.2023

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1 Identificateur de produit**

Nom commercial : ARALDITE® METAL HARDENER

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Durcisseur

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société	: Huntsman Advanced Materials (Switzerland) GmbH
Adresse	: Klybeckstrasse 200 CH-4057 Basel Suisse
Téléphone	: +41 61 299 20 41
Téléfax	: +41 61 299 20 40
Adresse e-mail de la personne responsable de FDS	: Global_Product_EHS_AdMat@huntsman.com

1.4 Numéro d'appel d'urgenceNuméro d'appel d'urgence : EUROPE: +32 35 75 1234
France ORFILA: +33(0)145425959
ASIA: +65 6336-6011
China: +86 20 39377888
+86 532 83889090
India: + 91 22 42 87 5333
Australia: 1800 786 152
New Zealand: 0800 767 437
USA: +1/800/424.9300
Swiss Toxicologic Information Centre - Emergency Phone 145
(24 h)
+41 44 251 5151 (from outside Switzerland)**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1 Classification de la substance ou du mélange****Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)**

Lésions oculaires graves, Catégorie 1 H318: Provoque de graves lésions des yeux.

Sensibilisation cutanée, Catégorie 1 H317: Peut provoquer une allergie cutanée.

2.2 Éléments d'étiquetage**Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)**

ARALDITE® METAL HARDENER

Version 1.2 Date de révision: 14.08.2019 Numéro de la FDS: 400001021214 Date de dernière parution: 08.10.2018
 Date de la première version publiée: 05.10.2018

Date d'impression 13.02.2023

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
 H318 Provoque de graves lésions des yeux.

Conseils de prudence : **Prévention:**
 P261 Éviter de respirer les brouillards ou les vapeurs.
 P280 Porter des gants de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

Intervention:
 P305 + P351 + P338 + P310 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P333 + P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

P362 + P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Élimination:
 P501 Éliminer le contenu/réceptacle dans une installation approuvée, conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

2,4,6-Tris(diméthylaminométhyl)phénol

Amines, polyéthylène poly-, fraction de triéthylène tétramine

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.2 Mélanges****Composants dangereux**

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index Numéro	Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)	Concentration (%) w/w)

ARALDITE® METAL HARDENER

Version 1.2 Date de révision: 14.08.2019 Numéro de la FDS: 400001021214 Date de dernière parution: 08.10.2018
 Date de la première version publiée: 05.10.2018

Date d'impression 13.02.2023

	d'enregistrement		
Alcool benzylique	100-51-6 202-859-9 01-2119492630-38	Acute Tox.4; H302 Acute Tox.4; H332 Eye Irrit.2; H319	>= 10 - < 20
2,4,6-Tris(diméthylaminométhyl)phénol	90-72-2 202-013-9 01-2119560597-27	Acute Tox.4; H302 Skin Corr.1C; H314 Eye Dam.1; H318	>= 5 - < 10
Amines, polyéthylène poly-, fraction de triéthylène tétramine	90640-67-8 292-588-2 01-2119487919-13	Acute Tox.4; H302 Acute Tox.4; H312 Skin Corr.1B; H314 Eye Dam.1; H318 Skin Sens.1; H317 Aquatic Chronic3; H412	>= 3 - < 5

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1 Description des premiers secours**

- Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.
 Consulter un médecin.
 Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.
 Traiter de façon symptomatique.
 Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.
- En cas d'inhalation : En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais.
 Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.
- En cas de contact avec la peau : Un traitement médical immédiat est nécessaire car les effets corrosifs cutanés non traités donnent des blessures qui guérissent lentement et difficilement.
 En cas de contact avec la peau, bien rincer à l'eau.
 Enlever immédiatement tout vêtement souillé.
- En cas de contact avec les yeux : Même de petites éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des lésions irréversibles des tissus et une cécité.
 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
 Continuer à rincer les yeux durant le transport à l'hôpital.
 Enlever les lentilles de contact.
 Maintenir l'œil bien ouvert pendant le rinçage.
 Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
- En cas d'ingestion : Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.
 Ne PAS faire vomir.

ARALDITE® METAL HARDENER

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 08.10.2018
1.2	14.08.2019	400001021214	Date de la première version publiée: 05.10.2018

Date d'impression 13.02.2023

Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
Transporter immédiatement la victime à l'hôpital.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun(e) à notre connaissance.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Traiter de façon symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1 Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction appropriés : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.

Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

Produits de combustion dangereux : Oxydes de carbone
Oxydes d'azote (NOx)**5.3 Conseils aux pompiers**

Équipements de protection particuliers des pompiers : Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.

Méthodes spécifiques d'extinction : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Information supplémentaire : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.
Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.**6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

ARALDITE® METAL HARDENER

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
1.2	14.08.2019	400001021214	08.10.2018
			Date de la première version publiée:
			05.10.2018

Date d'impression 13.02.2023

Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter que le produit arrive dans les égouts. Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité. En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure). Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour des considérations sur l'élimination, voir la section 13., Voir section 1 pour les coordonnées d'urgence., Équipement de protection individuel, voir section 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Conseils pour une manipulation sans danger : Ne pas inhaler les vapeurs/poussières. Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Équipement de protection individuel, voir section 8. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Pour éviter les renversements pendant la manipulation maintenir le flacon dans une cuvette métallique. Éliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales. Les personnes susceptibles d'avoir des problèmes de sensibilisation de la peau ou d'asthme, des allergies, des maladies respiratoires chroniques ou récurrentes, ne devraient pas être employées dans aucun des procédés dans lequel ce mélange est utilisé.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Respecter les mises-en-garde de l'étiquette. Conserver dans des conteneurs proprement étiquetés.

Précautions pour le stockage en commun : Pour les matériaux incompatibles, veuillez vous référer à la section 10 de cette FDS.

ARALDITE® METAL HARDENER

Version 1.2 Date de révision: 14.08.2019 Numéro de la FDS: 400001021214 Date de dernière parution: 08.10.2018
 Date de la première version publiée: 05.10.2018

Date d'impression 13.02.2023

Température de stockage recommandée : 2 - 40 °C

Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage : Stable dans des conditions normales.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Donnée non disponible

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
Alcool benzylique	100-51-6	VME	5 ppm 22 mg/m ³	CH SUVA
Information supplémentaire	La substance peut être présente sous forme de vapeur et d'aérosol en même temps, Possibilité d'intoxication par résorption transcutanée. Certaines substances pénètrent dans l'organisme non seulement par les voies respiratoires, mais également au travers de la peau. Il en résulte un accroissement notable de la charge toxique interne de l'individu exposé., National Institute for Occupational Safety and Health, Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du fœtus.			

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
Alcool benzylique	Travailleurs	Dermale	Aigu - effets systémiques	47 mg/kg
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets systémiques	450 mg/m ³
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	9,5 mg/kg
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	90 mg/m ³
	Consommateurs	Dermale	Aigu - effets systémiques	28,5 mg/kg
	Consommateurs	Inhalation	Aigu - effets systémiques	40,55 mg/m ³
	Consommateurs	Oral(e)	Aigu - effets systémiques	25 mg/kg
	Consommateurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	5,7 mg/kg
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	8,11 mg/m ³
	Consommateurs	Oral(e)	Long terme - effets	5 mg/kg

ARALDITE® METAL HARDENER

Version 1.2 Date de révision: 14.08.2019 Numéro de la FDS: 400001021214 Date de dernière parution: 08.10.2018
 Date de la première version publiée: 05.10.2018

Date d'impression 13.02.2023

	s		systémiques	
Amines, polyéthylène-poly-, fraction de triéthylènetétramine	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	1 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets systémiques	5380 mg/m3
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	0,57 mg/kg p.c./jour
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets locaux	0,028 mg/cm2
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	0,29 mg/m3
	Consommateurs	Inhalation	Aigu - effets systémiques	1600 mg/m3
	Consommateurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	0,25 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Dermale	Aigu - effets systémiques	8 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Dermale	Long terme - effets locaux	0,43 mg/cm2
	Consommateurs	Dermale	Aigu - effets locaux	1 mg/cm2
	Consommateurs	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	0,41 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Oral(e)	Aigu - effets systémiques	20 mg/kg p.c./jour

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
2,4,6-Tris(diméthylaminométhyl)phénol	Eau douce	0,084 mg/l
Remarques:	Facteurs d'Évaluation	
	Eau de mer	0,0084 mg/l
	Facteurs d'Évaluation	
	Station de traitement des eaux usées	0,2 mg/l
	Facteurs d'Évaluation	
Alcool benzylique	Eau douce	1 mg/l
	Facteurs d'Évaluation	
	Eau de mer	0,1 mg/l
	Facteurs d'Évaluation	
	Eau douce - intermittent	2,3 mg/l
	Facteurs d'Évaluation	
	Station de traitement des eaux usées	39 mg/l

ARALDITE® METAL HARDENER

Version 1.2 Date de révision: 14.08.2019 Numéro de la FDS: 400001021214 Date de dernière parution: 08.10.2018
 Date de la première version publiée: 05.10.2018

Date d'impression 13.02.2023

	Facteurs d'Évaluation	
	Sédiment d'eau douce	5,27 mg/kg
	Facteurs d'Évaluation	
	Sédiment marin	0,527 mg/kg
	Facteurs d'Évaluation	
	Sol	0,456 mg/kg
	Facteurs d'Évaluation	
	Empoisonnement secondaire	
	Facteurs d'Évaluation	
Amines, polyéthylènepoly-, fraction de triéthylènetétramine	Eau douce	190 µg/l
	Eau de mer	38 µg/l
	Eau douce - intermittent	200 µg/l
	Station de traitement des eaux usées	4,25 mg/l
	Sédiment d'eau douce	95,5 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sédiment marin	19,2 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sol	19,1 mg/kg poids sec (p.s.)
	Empoisonnement secondaire	0,18 mg/kg poids sec (p.s.)

8.2 Contrôles de l'exposition**Équipement de protection individuelle**

Protection des yeux : Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure
 Lunettes de sécurité à protection intégrale
 Porter un écran-facial et des vêtements de protection en cas
 de problèmes lors de la mise en oeuvre.

Protection des mains

Matériel : caoutchouc butyle
 Délai de rupture : > 8 h

Matériel : Gants résistants aux solvants (caoutchouc butyle)

Matériel : Caoutchouc nitrile
 Délai de rupture : 10 - 480 min

Matériel : Gants en néoprène

Remarques : Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des
 gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste
 de travail spécifique.

ARALDITE® METAL HARDENER

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
1.2	14.08.2019	400001021214	08.10.2018
			Date de la première version publiée:
			05.10.2018

Date d'impression 13.02.2023

- | | |
|-----------------------------------|--|
| Protection de la peau et du corps | : Vêtements étanches
Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail. |
| Protection respiratoire | : Utiliser une protection respiratoire adéquate sauf en présence d'une ventilation locale par aspiration ou s'il est démontré que l'exposition est dans les limites préconisées par les directives d'exposition. |
| Filtre de type | : Gaz inorganique combiné et acides / vapeurs d'ammoniac / amines et vapeur de type organique (ABEK) |

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

- | | |
|---|---|
| Aspect | : pâte |
| Couleur | : beige |
| Odeur | : type amine |
| Seuil olfactif | : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même. |
| pH | : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même. |
| Point de congélation | : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même. |
| Point de fusion | : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même. |
| Point d'ébullition | : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même. |
| Point d'éclair | : 200 °C
Méthode: coupelle fermée |
| Taux d'évaporation | : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même. |
| Inflammabilité (solide, gaz) | : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même. |
| Vitesse de combustion | : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même. |
| Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure | : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même. |
| Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure | : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même. |
| Pression de vapeur | : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même. |
| Densité de vapeur relative | : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même. |

ARALDITE® METAL HARDENER

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 08.10.2018
1.2	14.08.2019	400001021214	Date de la première version publiée: 05.10.2018

Date d'impression 13.02.2023

Densité relative	: 1,55 (25 °C)
Densité	: 1,55 g/cm ³ (25 °C)
Solubilité(s)	
Hydrosolubilité	: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Solubilité dans d'autres solvants	: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Coefficient de partage: n-octanol/eau	: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Température d'auto-inflammabilité	: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Température de décomposition	: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Viscosité	
Viscosité, dynamique	: 200 000 mPa.s (25 °C)
Propriétés explosives	: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Propriétés comburantes	: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

9.2 Autres informations

Donnée non disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1 Réactivité**

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Pas de dangers particuliers à signaler.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Aucun(e) à notre connaissance.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Aucun(e) à notre connaissance.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux	: dioxyde de carbone monoxyde de carbone Oxydes d'azote
-------------------------------------	---

ARALDITE® METAL HARDENER

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 08.10.2018
1.2	14.08.2019	400001021214	Date de la première version publiée: 05.10.2018

Date d'impression 13.02.2023

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1 Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë**

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë : > 2 000 mg/kg
- Produit Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par inhalation - : Estimation de la toxicité aiguë : > 20 mg/l
Produit Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: vapeur
Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par voie cutanée - Produit : Estimation de la toxicité aiguë : > 2 000 mg/kg
Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë (autres voies d'administration) : Donnée non disponible

Corrosion cutanée/irritation cutanée**Produit:**

Evaluation: Irritant léger pour la peau

Lésions oculaires graves/irritation oculaire**Composants:**

Alcool benzylique:
Espèce: Lapin
Evaluation: Irritant
Méthode: OCDE ligne directrice 405
Résultat: Irritant pour les yeux.

2,4,6-Tris(diméthylaminométhyl)phenol:
Espèce: Lapin
Evaluation: Corrosif
Méthode: Autres lignes directrices
Résultat: Corrosif

Amines, polyéthylènepoly-, fraction de triéthylènetétramine:
Espèce: Lapin
Evaluation: Corrosif
Méthode: OCDE ligne directrice 404
Résultat: Corrosif

Sensibilisation respiratoire ou cutanée**Composants:**

Alcool benzylique:
Voies d'exposition: Peau
Espèce: Cochon d'Inde

ARALDITE® METAL HARDENER

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 08.10.2018
1.2	14.08.2019	400001021214	Date de la première version publiée: 05.10.2018

Date d'impression 13.02.2023

Résultat: Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

2,4,6-Tris(diméthylaminométhyl)phenol:

Voies d'exposition: Peau

Espèce: Cochon d'Inde

Méthode: OCDE ligne directrice 406

Résultat: Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

Amines, polyéthylène poly-, fraction de triéthylène tétramine:

Voies d'exposition: Peau

Espèce: Cochon d'Inde

Méthode: OCDE ligne directrice 406

Résultat: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Evaluation: Donnée non disponible

Mutagénicité sur les cellules germinales**Composants:**

2,4,6-Tris(diméthylaminométhyl)phenol:

Génotoxicité in vitro

: Concentration: 5000 ug/plate

Activation du métabolisme: avec ou sans activation
métabolique

Méthode: OCDE ligne directrice 471

Résultat: négatif

: Concentration: 2500 ug/plate

Activation du métabolisme: avec ou sans activation
métabolique

Méthode: OCDE ligne directrice 473

Résultat: négatif

: Activation du métabolisme: avec ou sans activation
métabolique

Méthode: OCDE ligne directrice 476

Résultat: négatif

Amines, polyéthylène poly-, fraction de triéthylène tétramine:

Génotoxicité in vitro

: Concentration: 0 - 200 µg/L

Activation du métabolisme: négatif

Méthode: OCDE ligne directrice 482

Résultat: négatif

Composants:

Alcool benzylique:

Génotoxicité in vivo

: Voie d'application: Injection intrapéritonéale

Dose: 200 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 474

Résultat: négatif

ARALDITE® METAL HARDENER

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 08.10.2018
1.2	14.08.2019	400001021214	Date de la première version publiée: 05.10.2018

Date d'impression 13.02.2023

Amines, polyéthylènepoly-, fraction de triéthylènetétramine:
Génotoxicité in vivo : Voie d'application: Injection intrapéritonéale
Dose: 0 - 600 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 474
Résultat: négatif

Cancérogénicité**Composants:**

Alcool benzylique:
Espèce: Rat, mâle et femelle
Voie d'application: Oral(e)
Durée d'exposition: 103 semaines
Dose: 400 mg/kg
Fréquence du traitement: 5 quotidien
Méthode: OCDE ligne directrice 453
Résultat: négatif

Amines, polyéthylènepoly-, fraction de triéthylènetétramine:
Espèce: Souris, mâle
Voie d'application: Dermale
Dose: 42 mg/kg
Fréquence du traitement: 3 quotidien
Méthode: OCDE ligne directrice 451
Résultat: négatif

Cancérogénicité - Evaluation : Donnée non disponible

Toxicité pour la reproduction**Composants:**

2,4,6-Tris(diméthylaminométhyl)phenol:
Effets sur la fertilité : Espèce: Rat, mâle et femelle
Voie d'application: Oral(e)
Méthode: OCDE ligne directrice 422
Remarques: Aucun effet indésirable n'a été signalé

Composants:

Alcool benzylique:
Incidences sur le développement du fœtus : Espèce: Souris, femelle
Voie d'application: Oral(e)
Toxicité maternelle générale: Dose la plus faible avec effet toxique observé: 550 Poids corporel mg / kg
Résultat: Aucune incidence tératogène.

Amines, polyéthylènepoly-, fraction de triéthylènetétramine:
Espèce: Rat
Voie d'application: Oral(e)
Toxicité maternelle générale: Dose sans effet toxique observé: > 750 Poids corporel mg / kg

ARALDITE® METAL HARDENER

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 08.10.2018
1.2	14.08.2019	400001021214	Date de la première version publiée: 05.10.2018

Date d'impression 13.02.2023

Méthode: OCDE ligne directrice 414
Résultat: Aucune incidence tératogène.

Espèce: Lapin
Voie d'application: Dermale
Toxicité maternelle générale: Dose sans effet toxique observé: 125 Poids corporel mg / kg
Méthode: OCDE ligne directrice 414
Résultat: Aucune incidence tératogène.

Composants:

Amines, polyéthylènepoly-, fraction de triéthylènetétramine:
Toxicité pour la reproduction : Les effets reprotoxiques de la triéthylènetétramine (TETA)
- Evaluation sont en outre évalués dans le cadre de la teneur en aminoéthyl éthanolamine (AEEA).

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Donnée non disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Donnée non disponible

Toxicité à dose répétée**Composants:**

Alcool benzylique:
Espèce: Rat, mâle et femelle
NOEC: 400 mg/kg, 1072
Voie d'application: Inhalation
Atmosphère de test: poussières/brouillard
Durée d'exposition: 4 WeeksNombre d'expositions: 6 h
Méthode: OCDE ligne directrice 412

2,4,6-Tris(diméthylaminométhyl)phenol:
Espèce: Rat, mâle et femelle
NOEL: 15 mg/kg
Voie d'application: Ingestion
Durée d'exposition: 1 032 hNombre d'expositions: 7 d
Méthode: Toxicité subaiguë

Amines, polyéthylènepoly-, fraction de triéthylènetétramine:
Espèce: Rat, mâle et femelle
NOAEL: 50 mg/kg
Voie d'application: Ingestion
Durée d'exposition: 26 WeeksNombre d'expositions: 7 d
Méthode: Toxicité subchronique

Toxicité à dose répétée - : Donnée non disponible
Evaluation

Toxicité par aspiration

Donnée non disponible

ARALDITE® METAL HARDENER

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
1.2	14.08.2019	400001021214	08.10.2018
			Date de la première version publiée:
			05.10.2018

Date d'impression 13.02.2023

Expérience de l'exposition humaine

Informations générales: Donnée non disponible

Inhalation: Donnée non disponible

Contact avec la peau: Donnée non disponible

Contact avec les yeux: Donnée non disponible

Ingestion: Donnée non disponible

Toxicologie, Métabolisme, Distribution

Donnée non disponible

Effets neurologiques

Donnée non disponible

Information supplémentaire

Ingestion: Donnée non disponible

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1 Toxicité****Composants:**

Alcool benzylique:

Toxicité pour les poissons	: CL50 : 460 mg/l Durée d'exposition: 96 h Type de Test: Essai en statique Substance d'essai: Eau douce Méthode: OPPTS 850.1075
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	: CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 230 mg/l Durée d'exposition: 48 h Substance d'essai: Eau douce Méthode: OCDE Ligne directrice 202
Toxicité pour les algues/plantes aquatiques	: EgC50 (Selenastrum capricornutum (algue verte)): 770 mg/l Durée d'exposition: 72 h

ARALDITE® METAL HARDENER

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 08.10.2018
1.2	14.08.2019	400001021214	Date de la première version publiée: 05.10.2018

Date d'impression 13.02.2023

Type de Test: Essai en statique
 Substance d'essai: Eau douce
 Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: 51 mg/l
 Durée d'exposition: 21 d
 Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)
 Type de Test: Essai en semi-statique
 Substance d'essai: Eau douce
 Méthode: OCDE Ligne directrice 211

2,4,6-Tris(diméthylaminométhyl)phenol:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Cyprinus carpio (Carpe)): 175 mg/l
 Durée d'exposition: 96 h
 Type de Test: Essai en statique
 Substance d'essai: Eau douce

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CL50 (Palaeomonetes vulgaris (Crevette d'eau douce)): 718 mg/l
 Point final: mortalité
 Durée d'exposition: 96 h
 Type de Test: Essai en statique
 Contrôle analytique: non
 Substance d'essai: Eau de mer

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50r (Desmodesmus subspicatus (Algue verte)): 84 mg/l
 Durée d'exposition: 72 h
 Type de Test: Essai en statique
 Contrôle analytique: oui
 Substance d'essai: Eau douce
 Méthode: OCDE Ligne directrice 201

NOEC (Desmodesmus subspicatus (Algue verte)): 6,25 mg/l
 Durée d'exposition: 72 h
 Type de Test: Essai en statique
 Contrôle analytique: oui
 Substance d'essai: Eau douce
 Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Amines, polyéthylènepoly-, fraction de triéthylènetétramine:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 330 mg/l
 Durée d'exposition: 96 h
 Type de Test: Essai en statique
 Substance d'essai: Eau douce
 Méthode: EPA OTS 797.1400

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 31,1 mg/l
 Durée d'exposition: 48 h
 Type de Test: Essai en statique
 Substance d'essai: Eau douce
 Méthode: Directive 67/548/CEE, Annexe V, C.2.

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50r (Selenastrum capricornutum (algue verte)): 20 mg/l
 Durée d'exposition: 72 h
 Type de Test: Essai en semi-statique

ARALDITE® METAL HARDENER

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 08.10.2018
1.2	14.08.2019	400001021214	Date de la première version publiée: 05.10.2018

Date d'impression 13.02.2023

	Substance d'essai: Eau douce Méthode: OCDE Ligne directrice 201
Toxicité pour les microorganismes	: CE50 (boue activée): 800 mg/l Durée d'exposition: 0,5 h Type de Test: Essai en statique Substance d'essai: Eau douce
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)	: EC10: 1,9 mg/l Durée d'exposition: 21 d Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie) Type de Test: Essai en semi-statique Substance d'essai: Eau douce Méthode: OCDE Ligne directrice 202
Évaluation Ecotoxicologique Toxicité aiguë pour le milieu aquatique	: Ce produit n'est associé à aucun effet écotoxicologique connu.

12.2 Persistance et dégradabilité**Composants:**

Alcool benzylique:

Biodégradabilité	: Inoculum: Eaux usées (effluents de l'usine de traitement des eaux usées) Concentration: 20 mg/l Résultat: Facilement biodégradable. Biodégradation: 95 - 97 % Durée d'exposition: 21 d Méthode: OCDE Ligne directrice 301 A
------------------	--

2,4,6-Tris(diméthylaminométhyl)phenol:

Biodégradabilité	: Type de Test: aérobique Inoculum: Boue activée, non adaptée Concentration: 2 mg/l Résultat: N'est pas biodégradable. Biodégradation: 4 % Durée d'exposition: 28 d Méthode: OCDE ligne directrice 301D
------------------	---

Amines, polyéthylène poly-, fraction de triéthylène tétramine:

Biodégradabilité	: Inoculum: boue activée Résultat: Difficilement biodégradable. Biodégradation: 0 % Durée d'exposition: 162 d Méthode: OCDE ligne directrice 301D
	Inoculum: boue activée Résultat: Difficilement biodégradable. Biodégradation: 20 % Durée d'exposition: 84 d Méthode: OCDE ligne directrice 302 A

Demande Chimique en	: 1 940 mg/g
---------------------	--------------

ARALDITE® METAL HARDENER

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 08.10.2018
1.2	14.08.2019	400001021214	Date de la première version publiée: 05.10.2018

Date d'impression 13.02.2023

Oxygène (DCO)

12.3 Potentiel de bioaccumulation**Composants:**

Alcool benzylique:

Bioaccumulation : Facteur de bioconcentration (FBC): 1

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 1,1 (20 °C)

2,4,6-Tris(diméthylaminométhyl)phénol:

Coefficient de partage: n-octanol/eau : Pow: $\geq 0,219$ (21,5 °C)

log Pow: -0,66 (21,5 °C)

Méthode: OPPTS 830.7550

Amines, polyéthylène poly-, fraction de triéthylène tétramine:

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: -2,65 (20 °C)

Méthode: OCDE Ligne directrice 117

12.4 Mobilité dans le sol**Composants:**

Alcool benzylique:

Répartition entre les compartiments environnementaux : Koc: 5 - 15

Amines, polyéthylène poly-, fraction de triéthylène tétramine:

Répartition entre les compartiments : Koc: 1584,9 - 5012

Méthode: OCDE ligne directrice 106

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**Produit:**

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus..

12.6 Autres effets néfastes

Donnée non disponible

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1 Méthodes de traitement des déchets**

Produit : Ne pas jeter les déchets à l'égout.
Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés.
Envoyer à une entreprise autorisée à gérer les déchets.

ARALDITE® METAL HARDENER

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 08.10.2018
1.2	14.08.2019	400001021214	Date de la première version publiée: 05.10.2018

Date d'impression 13.02.2023

Éliminer les déchets dangereux en conformité avec les réglementations locales et nationales.
Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Emballages contaminés : Vider les restes.
Éliminer comme produit non utilisé.
Ne pas réutiliser des récipients vides.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**IATA**

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

IMDG

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

ADR

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

RID

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

REACH - Liste des substances soumises à autorisation : Non applicable
(Annexe XIV)

REACH - Liste des substances soumises à autorisation - : Non applicable
Future sunset date

REACH - Listes des substances extrêmement : Ce produit ne contient pas de
préoccupantes candidates en vue d'une autorisation substances extrêmement
(Article 59). préoccupantes (Règlement (CE) No
1907/2006 (REACH), Article 57).

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise
des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.
Non applicable

Ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs
Le seuil quantitatif selon l'ordonnance sur la protection : Non applicable
contre les accidents majeurs (OPAM 814.012)

Autres réglementations:

ARALDITE® METAL HARDENER

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 08.10.2018
1.2	14.08.2019	400001021214	Date de la première version publiée: 05.10.2018

Date d'impression 13.02.2023

Article 4 alinéa 4 Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs (OLT 5, RS 822.115) et Article 1 lit. f Ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes (822.115.2) : Les jeunes en formation professionnelle initiale ne peuvent travailler avec ce produit (cette substance / cette préparation) que si cela est prévu dans l'ordonnance de formation professionnelle pour atteindre les buts de formation et que si les conditions du plan de formation et les limites d'âge applicables soient respectées. Les jeunes qui ne suivent pas de formation professionnelle initiale ne peuvent pas travailler avec ce produit (cette substance / cette préparation). Sont réputés jeunes gens les travailleurs des deux sexes âgés de moins de 18 ans.

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

DSL : Ce produit contient un ou plusieurs composants listés dans la liste LES Canadienne.

AICS : Listé ou en conformité avec l'inventaire

NZIoC : N'est pas en conformité avec l'inventaire

ENCS : N'est pas en conformité avec l'inventaire

KECI : Listé ou en conformité avec l'inventaire

PICCS : N'est pas en conformité avec l'inventaire

IECSC : Listé ou en conformité avec l'inventaire

TCSI : Listé ou en conformité avec l'inventaire

TSCA : Listé ou en conformité avec l'inventaire

Inventaires

AICS (Australie), DSL (Canada), IECSC (Chine), ENCS (Japon), KECI (Corée), NZIOC (Nouvelle-Zélande), PICCS (Philippines), TCSI (Taiwan), TSCA (États-Unis d'Amérique (USA))

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

L'évaluation du risque chimique des substances contenues dans ce produit est soit terminée, soit sans objet (non applicable).

RUBRIQUE 16: Autres informations**Texte complet pour phrase H**

H302 : Nocif en cas d'ingestion.

ARALDITE® METAL HARDENER

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 08.10.2018
1.2	14.08.2019	400001021214	Date de la première version publiée: 05.10.2018

Date d'impression 13.02.2023

H312	:	Nocif par contact cutané.
H314	:	Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H317	:	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	:	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	:	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	:	Nocif par inhalation.
H412	:	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox.	:	Toxicité aiguë
Aquatic Chronic	:	Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique
Eye Dam.	:	Lésions oculaires graves
Eye Irrit.	:	Irritation oculaire
Skin Corr.	:	Corrosion cutanée
Skin Sens.	:	Sensibilisation cutanée
CH SUVA	:	Valeurs limites d'exposition aux postes de travail
CH SUVA / VME	:	valeur moyenne d'exposition

Classification du mélange:**Procédure de classification:**

Eye Dam. 1	H318	Méthode de calcul
Skin Sens. 1	H317	Méthode de calcul

Les informations et recommandations figurant dans cette publication sont fondées sur notre expérience générale et sont fournies de bonne foi au mieux de nos connaissances actuelles, MAIS RIEN DANS LES PRESENTES NE DOIT ÊTRE INTERPRETE COMME CONSTITUANT UNE GARANTIE OU UNE DECLARATION, EXPRESSE, IMPLICITE OU AUTRE.

DANS TOUS LES CAS, IL INCOMBE A L'UTILISATEUR DE DETERMINER ET DE VERIFIER L'EXACTITUDE, AINSI QUE LE CARACTERE SUFFISANT ET APPLICABLE DE TELLES INFORMATIONS ET RECOMMANDATIONS, DE MEME QUE L'ADEQUATION ET L'ADAPTATION D'UN QUELCONQUE PRODUIT A UNE UTILISATION SPECIFIQUE OU DANS UN BUT PARTICULIER.

LES PRODUITS MENTIONNES PEUVENT PRESENTER DES RISQUES INCONNUS ET DOIVENT ETRE UTILISES AVEC PRECAUTION. MEME SI CERTAINS RISQUES SONT DECRITS DANS CETTE PUBLICATION, IL N'EXISTE AUCUNE GARANTIE QU'IL S'AGIT DES SEULS RISQUES EXISTANTS.

Les risques, la toxicité et le comportement des produits peuvent différer lorsque ceux-ci sont utilisés avec d'autres matériaux et dépendent des conditions de fabrication et d'autres processus. Ces risques, cette toxicité et ces comportements doivent être déterminés par l'utilisateur et portés à la connaissance des personnes ou entités chargés du transport ou de la manutention, du traitement ou de la transformation, ainsi que de tous utilisateurs finaux.

Les marques commerciales ci-dessus sont la propriété de Huntsman Corporation ou de ses filiales.

ARALDITE® METAL HARDENER

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 08.10.2018
1.2	14.08.2019	400001021214	Date de la première version publiée: 05.10.2018

Date d'impression 13.02.2023

AUCUNE PERSONNE OU ORGANISATION A L'EXCEPTION D'UN EMPLOYE HUNTSMAN DUMENT QUALIFIE EST AUTORISE A FOURNIR OU METTRE A DISPOSITION DES FICHES DE DONNEES DE SECURITE POUR LES PRODUITS HUNTSMAN. LES FICHES DE DONNEES DE SECURITE DE SOURCES NON AUTORISEE PEUVENT CONTENIR DES INFORMATIONS QUI NE SONT PLUS A JOUR OU INEXACTES.